



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de  
la Ville de Malartic du mardi, 13 décembre 2016, tenue au 901,  
rue Royale à Malartic, à 19 h 36**

**Avis de convocation** : conformément aux *articles 323 et 338 de la  
Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation  
pour la présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

Monsieur le maire, Martin Ferron, préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présent :

Me Gérald Laprise, directeur général *par intérim* et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes,  
demande d'observer un moment de réflexion, constate le quorum (art.  
321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION  
2016-12-361**

**1.0.- Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2017;
- 3.0.- Adoption du plan triennal des immobilisations 2017-2018-2019;
- 4.0.- Adoption du *Règlement numéro 876 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Malartic*;
- 5.0.- Adoption du *Règlement numéro 878 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année*



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

2017;

- 6.0.- Adoption du *Règlement numéro 879 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2017;*
- 7.0.- Adoption du *Règlement numéro 880 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2017;*
- 8.0.- Adoption du *Règlement numéro 881 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2017;*
- 9.0.- Adoption du *Règlement numéro 882 imposant une taxe et une surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2017;*
- 10.0.- Adoption du *Règlement numéro 883 imposant un taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2017;*
- 11.0.- Période de questions;
- 12.0.- Levée de la séance.

**RÉSOLUTION  
2016-12-362**

**2.0.- Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2017**

Le maire, Martin Ferron, présente le résumé des recettes et des dépenses prévues pour le budget 2017.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier et prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2017;

IL EST PROPOSÉ Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2017, tel qu'il appert du budget 2017, dont copie est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2016-12-363**

**3.0.- Adoption du plan triennal des immobilisations 2017-2018-2019**

Monsieur le maire, Martin Ferron, présente le plan triennal des immobilisations 2017-2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal des immobilisations présente des projets et des investissements pour une somme totalisant 13 039 819 \$ pour l'année 2017.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année,



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

adopter par résolution le plan triennal des immobilisations de la Ville pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le plan triennal des immobilisations de la Ville de Malartic pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan triennal en immobilisations de la Ville de Malartic pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019, tel qu'il appert du document intitulé « Programme triennal en immobilisations 2017-2018-2019 », dont copie est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-12-364

4.0.- Adoption du Règlement numéro 876 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 876 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2017 de la Ville de Malartic, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-12-365

5.0.- Adoption du Règlement numéro 878 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2017

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 878 imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la Ville de Malartic pour l'année 2017, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-12-366

6.0.- Adoption du Règlement numéro 879 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2017

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 879 relatif à l'imposition des taxes annuelles pour les services d'aqueduc, d'assainissement des eaux, pour la collecte et le traitement des ordures pour l'année 2017*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-12-367

7.0.- Adoption du Règlement numéro 880 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2017

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 880 imposant une taxe à l'environnement pour l'année 2017*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-12-368

8.0.- Adoption du Règlement numéro 881 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville pour l'année 2017

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 881 imposant une taxe à tout commerce vendant l'eau de la Ville de Malartic pour l'année 2016*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-12-369

9.0.- Adoption du Règlement numéro 882 imposant une taxe et surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2017

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 882 imposant une taxe et surtaxe pour l'enlèvement de la neige pour l'année 2017*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

RÉSOLUTION  
2016-12-370

**10.0.- Adoption du Règlement numéro 883 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2017**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Règlement numéro 883 imposant une taxe de secteur pour la construction du carrefour giratoire pour l'année 2017, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**11.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions posées ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION  
2016-12-371

**12.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 47.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

  
**MARTIN FERRON**  
MAIRE

  
**Me GÉRALD LAPRISE**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL *par*  
*intérim* ET GREFFIER